

DESCRIPTION DU CYCLOMOTEUR "MOTOBÉCANE" TYPE SPTT

Construit par "Les Ateliers de la MOTOBÉCANE"

16, Rue Lesault — 93 - PANTIN

R. C. Seine 54 B 7011

Marque. — MOTOBÉCANE. — Type : SPTT. — Genre : CYCLOMOTEUR.

Nombre de places assises (y compris le conducteur). — 1, possibilité d'adapter un ton-sad ou de monter une selle biplace.
Le nombre de places assises passe alors à 2.

Nom et adresse du constructeur. — ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE, 16, rue Lesault, 93 - PANTIN.

1. — CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues. — Deux.

Roue motrice. — Arrière.

Constitution du cadre. — Cadre coque en tôle emboutie soudée.

Fourche. — Télescopique.

Roues. — A rayons munies de pneumatiques de 2,75 x 17.

Pédalier. — A roue de 32 dents. Cette roue entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à roue libre, un pignon à roue libre de 20 dents, solidaire du moyeu arrière.

Emplacement et disposition du moteur. — Devant le pédalier.

2. — DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême. — 1,20 m.

Dimensions maxima du véhicule. — Longueur : 1,77 m - Largeur : 0,73 m.

Hauteur libre au-dessus du sol : 0,125 m.

Poids du véhicule. — 54 kg.

3. — MOTEUR

Type. — A explosion - Cycle à 2 temps, monocylindrique.

Alésage. — 39 mm - Course : 41,8 mm - Cylindrée : 49,933 cm³.

Taux de compression. — 8,6.

Carburant normalement utilisé. — Mélange essence-huile 2 temps.

Réservoir. — En tôle d'acier, soudé, contenance 8,700 litres à 0,025 l sur la partie avant du cadre. Fermé par bouchon expandeur.

Régime de rotation du moteur. — Maximum : 5 700. Correspondant au couple maximum 3 500 tr/mn. Correspondant à la puissance maximum : 5 700 tr/mn.

Echappement. — Un tube de longueur : 280 mm, de diamètre intérieur : 26 mm, débouche dans un pot de forme générale allongée, de longueur : 660 mm environ, de diamètre intérieur : 68 mm, d'un volume égal à 1,600 litre environ. Le pot contient un tube et trois diaphragmes délimitant quatre chambres de détente. La sortie est effectuée par un tube de diamètre intérieur : 16 mm et de longueur : 60 mm. Le volume total du dispositif d'échappement est d'environ 2,000 litre.

Le niveau sonore des bruits mesuré suivant la prescription de l'arrêté ministériel du 25 octobre 1962 est inférieur à 76 dB A.

Le pignon du constructeur est engagé sur la partie arrière gauche du pot d'échappement.

Alimentation du moteur. — Carburateur GURU à passage de 12 mm. A niveau constant commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de ralenti commandé par un levier au guidon, à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'aspiration.

Allumage. — Par volant magnétique NOVITA haute tension.

Graissage. — Par mélange d'huile à l'essence.

Refroidissement. — Par air.

Mise en marche. — Un décompresseur est associé à la poignée tournante droite commandant les gaz.

4. — TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage. — Du type centrifuge, entrant en action automatiquement quand la vitesse atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage centrifuge au premier est solidaire de la vitesse de rotation du moteur et entre en action à 2 500 tr/mn.

Transmission. — Une poulie solidaire de l'arbre moteur entraîne par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 18 x 8 une poulie concentrique à l'axe de pédalier, cette dernière solidaire à volonté d'un pignon de 11 dents entraîné par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7 une roue de 48 dents solidaire du moyeu arrière de la bicyclette.

Dispositif du point mort. — Un bouton tournant situé dans la poulie de pédalier la rend solidaire à volonté du pignon de 11 dents. Ce dispositif permet l'utilisation de la bicyclette. Le cyclomoteur comporte un changement de vitesse automatique par poulie extensible commandée par billes centrifugées. Le moteur est monté basculant autour d'un axe supérieur. Il est guidé dans son déplacement et repoussé vers l'avant par un ressort pincette qui assure la tension de la courroie.

Démultiplification.

$$\text{Petite vitesse : } \frac{242}{48,5} \times \frac{48}{11} = 21,7.$$

$$\text{Grande vitesse : } \frac{242}{87} \times \frac{48}{11} = 12,1.$$

Nombre de vitesses : infini.

Avec des pneumatiques de 2,75 x 17 (dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,76 mètre), au régime du moteur de 1 000 tr/mn, la vitesse atteinte est de :

Petite vitesse : 4,8 km/h.

Grande vitesse : 8,7 km/h.

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressort à 49,6 km/h.
Indicateur de vitesse. — Encastré dans le phare.

5. — SUSPENSION

Avant. — Fourche télescopique.

Arrière. — Par bras oscillant et amortisseurs télescopiques à ressorts.

6. — FREINAGE

Frein avant. — A tambour avec segments intérieurs, diamètre : 100 mm, commandé par un levier à main droite et par câble.
Frein arrière. — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre : 100 mm, commandé par un levier à main gauche et par câble.

Surface de freinage. — Pour les deux freins, largeur des garnitures : 22,5 mm - longueur utile : 75 mm - surface par frein : 34 cm².

7. — ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

Équipement électrique. — Le volant magnétique alimente sous 6 volts une lanterne de 120 mm de diamètre à lampe jaune et une lanterne arrière qui complète l'équipement.

Catadioptr. — Le véhicule est muni d'un catadioptr agréé par l'Administration sous le n° E 2 - 2.

8. — DIVERS

Le volant magnétique alimente un avertisseur électrique.

Antiparasitage. — Le véhicule est muni d'un antiparasite agréé pour lui par l'O.R.T.F.

Le cyclomoteur est muni d'une plaque métallique fixée sur l'ailette supérieure droite de la culasse portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type, le numéro du moteur, l'indication « CYCLO » ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par le Service des Mines.

Le numéro du cyclomoteur est frappé sur la patte droite du cadre servant à la fixation du moteur.

Le numérotage dans la série du type a commencé au numéro 86.000.000.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant du Constructeur, les 20 février 1966 et 7 mars 1966 que le véhicule N° 86 000 000 à moteur N° 5 474 990 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBÉCANE type SPTT satisfait aux dispositions des articles R. 73, R. 104, R. 188 et R. 194 à R. 199 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu et approuvé
Enregistré sous le N° AU-1025/65
A Paris, le 6 Avril 1966
L'Ingénieur en Chef des Mines,
(signé : PROUST)

Vu :
Paris, le 6 Avril 1966
L'Ingénieur des Mines
(signé : ARNOU)

A Paris, le 6 Avril 1966
L'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E.
(Mines)
(signé : FLAGEOLET)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

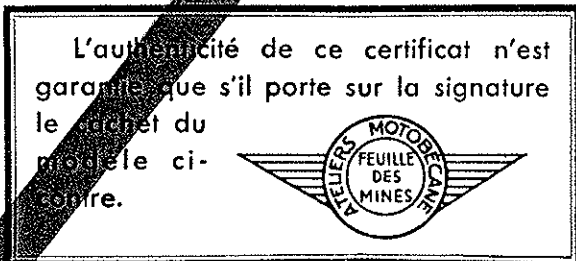
Je soussigné Madame Vincent, représentante dûment accréditée des "ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE"
16, Rue Lesault, 93 PANTIN, constructeur certifié : a) que le véhicule :

1 Genre : Cyclomoteur	6 Puissance administrative : 1 cheval.
2 Marque : Motobécane	7 Carrosserie :
3 Type : SPTT	8 Nombre de places assises : 1
4 N° dans la série du type : cadre moteur	9 Charge utile :
5 Source d'énergie : Mélange d'essence et d'huile 2 temps	10 Poids à vide : 54 kgs.
5 bis Cylindrée (en cm ³) : 49,933 cm ³ 2 ou 4 temps : 2 temps	11 Poids total autorisé en charge : du véhicule isolé : d'un ensemble :

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le

pour être livré à



Fait à le

(Signature)

Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 26, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture".